



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. FALCONNET Georges, M. LYONNAZ Bruno, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GODART Sylviane, M. PARIS Yves.

PROCURATIONS :

M. FALCONNET Georges donne pouvoir à Mme BERTRAND Anne-Marie,
M. DELOBEL Gérard donne pouvoir à Mme POINTET Martine,
M. FLANDIN David donne pouvoir à Mme GLABAY Guénaële,
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. REY Jacques,
M. LYONNAZ Bruno donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Rajout à l'ordre du jour : Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire a demandé l'autorisation du Conseil pour rajouter un dossier :

- **Abonnement aux parkings payants de la commune – traitement en cas de pertes/vol des cartes**

Accord du Conseil.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 28 mai 2018.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- Election des membres du collège « Elus » à la Commission d'Appel d'Offres

TOURISME :

- Locations saisonnières : institution de la procédure d'enregistrement

PERSONNEL :

- Modification d'un temps de travail : Temps partiel sur autorisation

FINANCES :

- Convention avec le SDIS sur la sensibilisation aux risques aquatiques

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Tarif du parking payant « Riant Port »

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Elèves non-résidents : contribution de la commune de résidence 2017-2018

- Règlement intérieur de la garderie périscolaire

TRAVAUX :

- Aménagement du centre bourg - avenant au marché de maîtrise d'œuvre

FONCIER :

- Convention de portage avec l'EPF 74 – le Beau Site

Questions diverses

.....

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- Election des membres du collège « Elus » à la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, le Conseil municipal a procédé à l'élection de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres. Une liste unique ayant été présentée, et relativement à l'article L.2121-21.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Ont donc été déclarés élus en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, les candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : Jacques REY	
Gérard DELOBEL	Christina MALAPLATE
David FLANDIN	Damien DUMOLARD
Guénaële GLABAY	Sylvain CHEDECAL
Dominique TALIN	Valérie BONNEFOY-VERNAY
Claude MAURIANGE	Doris DEPLAIX

- Locations saisonnières : institution de la procédure d'enregistrement

Arrivée de Mme ARRAULT (20 h 43)

Rappelant la réglementation en la matière et,

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

Considérant la multiplication des locations saisonnières de logements pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile sur le territoire des communes membres du Grand Annecy,

Considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune,

Considérant qu'au regard d'un nombre croissant de biens mis en location par l'intermédiaire des plates-formes numériques de commercialisation, la commune se doit d'exercer un meilleur contrôle de ce type d'activités,

Après avoir précisé que le Grand Annecy collecte la taxe de séjour obligatoire (au réel toute l'année) et que l'intégralité des recettes de cette taxe est reversée à l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy qui les consacre entièrement au développement touristique (Cette taxe reversée vient en déduction du reste à payer de la subvention à l'office, qui est supérieure - BP 2018 : Taxe de séjour prévue : 1.2M€/Subvention OT : 2.028M€).

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé :

- De soumettre toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile à une déclaration préalable à enregistrement auprès de la commune
- D'exiger que la déclaration comprenne les informations demandées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant
- De permettre d'effectuer la déclaration par l'intermédiaire du télé service mis en œuvre par le Grand Annecy
- De rendre applicables ces dispositions sur tout le territoire de la commune.

Note : le nombre de meublés déclarés à Sevrier est de 73.

PERSONNEL :

• Modification d'un temps de travail : Temps partiel sur autorisation

Après avoir rappelé les dispositions légales s'appliquant aux agents publics dans le cadre des modalités d'exercice du travail à temps partiel, le Conseil municipal, moins une abstention, a adopté des mesures d'aménagement afin de répondre à la situation particulière d'un agent des services municipaux de Sevrier : Ces dispositions seront applicables au 1^{er} septembre 2018.

FINANCES :

• Convention avec le SDIS sur la sensibilisation aux risques aquatiques

Le SDIS 74 a proposé d'organiser au mois de juillet, sur le site de la plage de Sevrier, une demi-journée de sensibilisation aux risques aquatiques. Cette formation s'adresse à toutes les personnes présentes sur la plage : enfants, adolescents et parents et peut prévenir certains accidents. Accord à l'unanimité du Conseil pour la prise en charge de cette ½ journée de sensibilisation et approbation de la proposition de Mme PRIEUR-DREVON pour une information à l'école.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Tarif du parking payant « Riant Port »

Afin d'intégrer le nouvel espace de stationnement payant créé sur le site de l'ancien « Hôtel Riant Port », le Conseil municipal a décidé de compléter sa délibération n° 8-1/2018 du 29 janvier 2018 concernant l'ensemble des parkings concernés et la zone C comme suit :

FPS 25 € sur l'ensemble des parkings concernés.

• Zone C : parking de la plage et parking de Riant Port (du 15 mai au 15 septembre)

1,20 €/h les 9 premières heures.

14,20 € la dernière heure.

Il a été précisé que les autres modalités du stationnement payant sur Sevrier restent inchangées.

AFFAIRES SCOLAIRES :

• Elèves non-résidents : contribution de la commune de résidence 2017-2018

Il a été rappelé que durant l'année 2017-2018, 23 enfants domiciliés dans d'autres communes ont été scolarisés dans nos écoles avec l'accord de leur commune de résidence. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de fixer la contribution de ces communes dans les termes suivants (montants par enfant) :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures scolaires	54 €	54 €
Activités tiers temps		
• Budget consacré	5 400 €	14 156 €
• Nombre d'enfants	120	213
<i>Soit par enfant</i>	45 €	66 €
TOTAL	99.00 €	120.00 €

• Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Afin de tenir compte du retour à la semaine scolaire de 4 jours et donc à la suppression de l'école le mercredi matin, (précisant que la garderie périscolaire ne fonctionnera plus le mercredi), et pour mettre à jour d'autres dispositions devenues caduques dans le règlement intérieur de la garderie périscolaire, le conseil municipal a modifié ledit règlement en conséquence.

TRAVAUX :

• Aménagement du centre bourg - avenant au marché de maîtrise d'œuvre

L'objet de cet avenant est l'augmentation des frais de maîtrise d'œuvre à prendre en compte du fait du découpage des tranches prévu initialement qui a évolué en raison, entre autres, du planning qui a été ajusté et de la prise en compte du montant total des travaux à réaliser, hors subvention et participation de chacun, pour le calcul de la rémunération de ce poste de dépenses. Adopté par 22 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

FONCIER :

• Convention de portage avec l'EPF 74 – le Beau Site

Il a été rappelé qu'en vertu d'un constat de carence constaté par arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2014, une convention a été signée le 18 mai 2015 entre l'EPF 74 et la Préfecture de la Haute-Savoie, relative à la délégation de l'exercice du Droit de Prémption du Préfet sur la Commune de SEVRIER et de ses modalités de délégation à l'EPF 74.

Dans ce cadre, un bien situé dans le secteur « le Beau Site », route du Col de Leschaux, a fait l'objet d'une préemption préfectorale et qu'à ce titre, une nouvelle convention de portage doit être signée entre la commune de Sevrier et l'EPF 74. Il a été convenu que ce dossier pourrait faire l'objet de deux opérations séparées, une au Nord du terrain en logement locatifs aidés et une au Sud avec 20% en BRS (Bail Réel Solidaire). Il a été précisé que le dispositif BRS est considéré comme de l'accession à la propriété et n'entre donc pas dans la prise en compte des obligations de logement social. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer cette nouvelle convention de portage.

Rajout à l'ordre du jour :

• Abonnement aux parkings payants de la commune – traitement en cas de pertes/vol des cartes

Il a été rappelé que, relativement aux délibérations précédentes, le conseil ne s'est pas prononcé jusqu'à aujourd'hui sur l'éventualité d'une perte ou du vol de carte : il convenait donc de décider de la solution applicable en la matière. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix, a décidé de faire payer tout renouvellement de carte de façon forfaitaire, et pour 25 €.

• Questions diverses

Proposition de motion du conseil : M. MAURIANGE a souhaité que le conseil municipal puisse apporter son soutien à M. Jean-Luc RIGAUT dans sa volonté de baptiser l'hôpital d'Annecy du nom de Bernard BOSSON. Le conseil municipal ne souhaite pas prendre position dans un débat qui concerne d'autres collectivités.

Visibilité sur la route des Mongets : Mme TALIN souhaite signaler aux services techniques un problème de visibilité à l'intersection de la route des Mongets et de la voie verte, potentiellement dangereux pour cette intersection. La présence d'une colonne à verre en est la cause. Il a été convenu que les services prennent contact avec le Grand Annecy pour régler ce problème.

Récupération des vêtements usagers : Mme POINTET souhaite informer le conseil d'une discussion qu'elle a eu avec le secours populaire sur ce sujet. Il lui a été précisé que les containers de récupération de linge usager portaient préjudice à l'association. Par ailleurs, il s'avère que la grande partie du linge ainsi récolté n'est pas redistribuée pour les personnes nécessiteuses mais est recyclée. Il faut donc préférer amener son linge directement aux points de collecte du secours populaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 45.

SEVRIER, le 4 juillet 2018
LE MAIRE,

Jacques REY